

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PSYCHOMOTRICIEN(NE)															
Nature de l'activité (1)						62 Adhérents						Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW		Non assujetti à la TVA						AT	✓				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	✓	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA											
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	40 081	103,57 %		
R E C E T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)											AB				
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)											(3)	AC	1 380	3,57 %	
	4	Montant net des recettes											AD	38 701	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)											AE				
	6	Gains divers (5)											AF	1 403	3,63 %		
	7												AG	40 105	103,63 %		
			TOTAL (ligne 4 à 6)														
3	8	Achats (6)											BA	181	0,47 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)											BB	120	0,31 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)											BC	65	0,17 %	
	11		Taxe sur la valeur ajoutée											BD			
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale											JY	323	0,83 %	
	13		Autres impôts											BS	556	1,44 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible											BV	1 330	3,44 %	
	15	Loyer et charges locatives											BF	5 460	14,11 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)											BW	224	BG	435	1,12 %
	17	Entretien et réparations											705	1,82 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs		
	18	Personnel intérimaire											34	0,09 %			
	19	Petit outillage (11)											1 064	2,75 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											266	0,69 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 067	2,76 %			
	22	Primes d'assurances											366	0,95 %	Total : Transport et déplacements		
	23	Frais de véhicules (12)											2 249	5,81 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...									2 837	7,33 %			
24	Autres frais de déplacements (voyages...)											588	1,52 %				
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	3 907						BK	4 937	12,76 %	
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	923	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						BU	108					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès					480	1,24 %	Total : Frais divers de gestion									
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					1 006	2,60 %										
28	Frais d'actes et de contentieux					21	0,05 %										
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	128	0,33 %												
30	Autres frais divers de gestion					458	1,18 %										
31	Frais financiers (14)											BN	136	0,35 %			
32	Pertes diverses (15)											BP	15	0,04 %			
33												BR	21 993	56,83 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

PSYCHOMOTRICIEN(NE)

N° SIRET

62 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	18 111	46,80 %
	35	Plus-values à court terme (16)						CB	13	0,03 %
	36	Divers à réintégrer (17)						CC	525	1,36 %
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	11	0,03 %
	38							TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	18 661 48,22 %
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF		
	40	Frais d'établissement (19)						CG		
	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	567	1,47 %
	42	Moins-value à court terme						CK	9	0,02 %
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	194	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	1 299 3,36 %
	44	Déficit Société civile de moyens (18)	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 158	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
	45		dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)								
5			Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :					CX		331
		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférante aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY		38
			dont montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :					CZ		
6		Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		
7		Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélo-moteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
		Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
			T		X					
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->								
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								
								A		B